

Vos questions / nos réponses

Rétention 72h suivie d'une suspension

Par [Profil supprimé](#) Postée le 12/09/2018 22:25

Bonsoirs,

Je sollicite votre aide car m'ayant fait contrôler par la gendarmerie j'ai été positif au test donc 72h de rétention passer ce délai ils m'ont dit que j'étais en procédure de suspension de permis de 4mois et que je pourrais conduire avec visite médical passer ma suspension puis convocation au tribunal 1mois après avoir récupéré mon permis aytr21ans je vient de rentrer dans la vie active et j'ai absolument besoin de mon permis pour mon travaille.

Ayant ma visite médicale dans 1mois je me suis arrêter de fumer penser vous que au bout de 1mois sans fumer de join et en buvant bcp d'eau,je serai négatif au test urinaire ???

Help me merci de vos futur renseignements

Mise en ligne le 14/09/2018

Bonjour,

Dans le cadre d'une récupération de permis suite à une suspension, vous allez subir un test de dépistage urinaire au cannabis.

Nous comprenons que cette visite médicale aura lieu dans un mois et que vous comptez cesser vos consommations dans l'optique d'être négatif à ce test, vous vous interrogez sur les délais.

Pour un usager occasionnel les délais de positivité de THC dans les urines sont de 3 à 5 jours.

Pour un usager régulier le délai de positivité peut aller de 30 à 70 jours.

A notre connaissance, il n'existe pas d'étude scientifique qui fasse consensus sur le moyen de faire baisser le taux de THC plus rapidement.

Il vous est par ailleurs possible de vous procurer des tests urinaires en pharmacie ou sur internet pour anticiper pour visite médicale.

Vous trouverez en fin de message un lien vers un tableau de positivité des principales drogues.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Dossier dépistage : tableau des durées de positivité](#)